

2^{ème} Prix Giuseppe Englert
pour l'aide à la réalisation d'un projet traitant de la qualité sonore de l'environnement
17 – 18 Juillet 2010 Isérahles

Les projets présentés peuvent avoir pour objectif :

- la **création d'œuvres**, musicales, installations sonores, s'y rapportant ou conduisant le public à prendre conscience, à l'oreille, de son milieu de vie
- des **propositions** faisant état de processus acoustique, esthétique, tendant à créer des situations sonores favorables à l'environnement
- des **actions** éphémères ou pérennes s'inscrivant dans les domaines politique, social, culturel
- la **manifestation**, quelle qu'en soit la forme d'expression choisie, s'inscrivant dans le cadre de travaux de recherche dans le domaine

Le **Prix Giuseppe Englert** est réservé aux participants à l'**Atelier d'écologie sonore et de composition musicale** d'Isérahles. La date d'ouverture des candidatures au Prix est fixée au 1er janvier et la clôture au 30 mai 2010. Celle de la confirmation des admissions est fixée au 15 juin, suite à un premier choix de candidatures effectué par trois membres du groupe des experts.

Au-delà de l'originalité, de la qualité et de la faisabilité des travaux soumis à l'appréciation des experts, le choix sera également dicté par la conformité des propos avec les objectifs énoncés ci-dessus.

Les candidats bénéficieront sur place, si besoin est, de l'aide et des conseils d'un opérateur pour des enregistrements, traitements électro-acoustiques. Une station d'informatique sonore, programme Pro-Tools, et une station d'écoute seront mises à disposition.

Seuls peuvent être présentés des travaux (projets, concepts etc.) non encore réalisés.

Le montant du **Prix Giuseppe Englert** (CHF 5.000.-) est destiné à la réalisation ou à la publication du travail primé.

Dans le cas où cela s'avérerait possible, la réalisation se fera durant les **13^{èmes} R.A.M.E.** (du 18 au 22 août 2010 à Isérahles-La Vidondée Rides ou lors des Rencontres suivantes. Dans les autres cas, le montant du **Prix Giuseppe Englert** sera consacré à la réalisation, soit qu'il en couvre le coût dans son entier, soit partiellement. La somme remise pour le **Prix** comprend également les frais de matériel, les frais de séjour et de déplacement du lauréat. Dans certains cas, peut être accordée l'aide technique à la réalisation (montage, démontage d'installation, traitement électroacoustique, informatique sonore, appareils de diffusion sonore ...).

Groupe d'experts / Jury

Roberto Barbanti (président du jury, philosophe, enseignant à Paris 8), Narcisse Crettenand, député au Grand Conseil du Valais, président de la Fondation Pro Isérahles, Suisse ; Jean-Marie Rapin, ingénieur acousticien, Grenoble, France., Jean-Charles François, musicien, compositeur, Lyon
Pierre Mariétan, compositeur, voix consultative.

Guillaume Billaux, opérateur sonore, enseignant à l'ENSAPLV, Paris, France, voix consultative.

Les décisions du groupe d'experts sont sans appel.

demande d'admission + envoi dossier avant le 30 mai :
GERM 13 rue Buzelin 75018 Paris, piermar@noos.fr